

Entrée en 6ème Classes à Horaires Aménagés (CHA) MUSIQUE, DANSE & ARTS DE LA SCÈNE à MONTPELLIER

Finalités et principes des Classes à Horaires Aménagés

Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique, de la danse ou du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le Ministère de la Culture.

Ministère de l'Éducation Nationale. Circulaire du 2 août 2002.

Comment fonctionne une Classe à Horaires Aménagés (CHA) ?

Les élèves bénéficient d'un cursus complet musical, chorégraphique ou théâtral, de 3h à 7h par semaine, selon le parcours. Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser occasionnellement sur le temps périscolaire).

L'aménagement horaire implique un allègement du volume horaire des enseignements scolaires au collège pouvant atteindre 4h max. afin d'intégrer les enseignements artistiques au conservatoire.

Pour la CHA Musique (CHAM), les élèves sont inscrits au collège Clémence Royer (17, Bd Pasteur)

Pour la CHA Danse (CHAD), les élèves sont inscrits au collège Jeu de Mail (5, Av Emile Bertin-Sans)

Pour la CHA Arts de la Scène, les élèves sont inscrits au Lycée-Collège Françoise Combes (4, rue du 81è Régiment d'Infanterie)

Comment sont évalués les candidats ?

Pour les élèves externes au Conservatoire de Montpellier,
les tests se dérouleront à la Cité des Arts à Montpellier (tram *Boutonnet – Cité des Arts*)
Mercredi 18 mars et 1er avril 2026 pour la CHA Arts de la scène (Voix/théâtre)
Samedi 11 avril pour la CHA Musique (instrumentale)
Samedis 11 et 18 avril pour la CHA Danse

Une convocation sera envoyée par la Cité des Arts quelques jours avant les tests.

Mi-mai, une commission instruira les candidatures en prenant en compte les résultats de ce test (ou l'avis des professeurs du conservatoire si l'élève est inscrit à la Cité des Arts de Montpellier) ainsi que les résultats scolaires de l'élève sollicités directement par nos services auprès de l'école de votre enfant.

Remarques importantes

1. La spécificité même des cursus CHA musique, danse et théâtre implique de la part de votre enfant une réelle envie de pratiquer ces disciplines artistiques exigeantes. Il doit être informé que la musique, la danse ou le théâtre lui demandera de nombreux efforts, ainsi que du travail supplémentaire. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et un apprentissage rigoureux au Conservatoire. Vous-même devez être convaincus que sa réussite sera étroitement liée à l'engagement et au soutien que vous lui apporterez au cours de sa scolarité.
2. Les inscrits sont répartis au collège dans des classes composées d'élèves CHA et d'élèves non-CHA.






Vérifiez que votre commune de domiciliation est incluse dans le périmètre de *Montpellier Méditerranée Métropole*

Réunions d'information aux dates indiquées dans la page suivante

Pour toute information complémentaire :

Mme Barkate
Responsable de la scolarité Cité des Arts
Cité des Arts, 13 avenue du Professeur Grasset
melissa.barkate@montpellier.fr

M. Jouve
Arts et culture
DSDEN 34
Fabien.jouve@ac-montpellier.fr

CHA Musique	CHA Danse	CHA Arts de la scène
Collège Clémence Royer	Collège Jeu de mail	Lycée-Collège Françoise Combes
<p>L'accès à la CHAM/CHAD en 6^{ème} est réservé aux élèves non débutants, justifiant d'un niveau de début cycle 2.</p> <p>Pour les élèves hors cursus de la Cité des Arts de Montpellier, l'admission est soumise à un test d'entrée. Le jury qui procède aux tests des élèves candidats est composé de professeurs de la Cité des Arts.</p> <p>En musique, la liste des pièces imposées est accessible sur le site du conservatoire (Classes à horaires aménagés Conservatoire de Montpellier (montpellier3m.fr)).</p> <p>En danse, Le candidat réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donné, celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire-niveau danse.</p> <p>Les élèves inscrits à la Cité des Arts de Montpellier en sont dispensés (simple avis des professeurs du Conservatoire).</p>		<p>L'accès à la CHA arts de la scène en 6^{ème} est ouvert aux élèves débutants.</p> <p>Pour les élèves hors cursus de la Cité des Arts de Montpellier, l'admission est soumise à un test d'entrée.</p> <p>Le jury qui procède aux tests des élèves candidats est composé de professeurs de la Cité des Arts. Le candidat participe à un training collectif, celui-ci ne nécessite aucune préparation spécifique.</p>
<p>Pour les CHAM et CHAD, une commission présidée par la Directrice académique procède aux admissions, dans la limite des places disponibles, après concertation avec les membres du jury.</p> <p>Les critères d'instruction des dossiers par la commission portent sur 4 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les compétences et/ou la pratique dans le champ artistique ; - les compétences globales hors enseignement artistique (l'élève ne doit pas être mis en difficulté dans cet aménagement horaire, sans pour autant manifester un niveau d'excellence) ; - la motivation pour une pratique artistique soutenue ; - les compétences méthodologiques et transversales (capacité organisationnelle, autonomie de l'élève...) 		<p>Pour la CHA arts de la scène, l'admission est prononcée par le Proviseur qui recueille à cette fin les avis des professeurs du collège intervenant dans ces classes et du responsable de la Cité des Arts assisté du professeur en charge de la section théâtre.</p> <p>Elle s'appuie sur l'appréciation de la motivation de l'élève pour la formation et les activités dans le domaine du théâtre proposées au sein de ces classes.</p>
Test samedi 11 avril 2026	Test danse contemporaine samedi 11 avril Test danse classique samedi 18 avril	Test théâtre - Mercredi 18 mars Test voix - Mercredi 1er avril
<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHAM le 19 janvier à 18h00 au Collège Clémence Royer (places limitées : uniquement sur réservation auprès du collège) ou en visio avec le lien/QR code ci-dessous) :</p> <p>https://edurl.fr/DcZG0pWd</p> 	<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHAD le 22 janvier à 18h00 au collège Jeu de Mail ou en visio avec le lien/QR code ci-dessous) :</p> <p>https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/542174/creator/62704/hash/e63a93e70822bd04b033a99a7099114be00547ed</p> 	<p>Réunion d'information aux familles pour les candidats à la CHA arts de la scène le 21 janvier à 18h au Lycée-Collège F Combes ou en visio avec le lien/QR code ci-dessous) :</p> <p>Sur place au Lycée-Collège F Combes ou à défaut en visio (lien/QRcode ci-dessous) :</p> <p>urlr.me/6Kv32Q</p> 
<p>Inscription en ligne pour les candidats à la CHAM ou à la CHAD, Du 26 janvier au 28 février 2026 En renseignant le formulaire suivant : (cliquez sur le lien ou scannez le QR code)</p> <p>https://edurl.fr/LeicZNbN</p> 		<p>Inscription en ligne candidats en CHAAS Du 26 Janvier au 28 février 2026 En renseignant le formulaire suivant : (Cliquez sur le lien ou scannez le QR code)</p> <p>https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-chaas-2026</p> 
<p>LE DIRECTEUR D'ÉCOLE DOIT SAISIR UNE DEMANDE DE DÉROGATION DE LA FAMILLE SUR AFFELNET</p>		